

PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DU 16 JANVIER 2023

Étaient présent.e.s :

- Laura ALLES, Représentante des doctorants de l'ED Érasme – suppléante
- Yanita ANDONOVA, Chargée de mission de l'école doctorale Érasme
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'école doctorale Galilée
- Hubert BOËT, Représentant des doctorants de l'ED Érasme
- Thibault DE LA TAILLE, Représentant des doctorants de l'ED Galilée
- Olivier BODINI, Directeur de l'école doctorale Galilée
- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales
- Ana FARTO, Gestionnaire administrative de l'ED Galilée
- Séverine GIROD, Responsable administrative adjointe du BRED
- Nicolas HIMOUNET, Représentant des doctorants de l'ED Érasme – suppléant
- Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED
- Pascale MOLINIER, Vice-Présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'école doctorale Érasme
- Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire administrative de l'ED Érasme
- Paula WINOCUR, Directrice de la recherche

Étaient excusé.e.s :

- Christian AUSONI, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- Cassandre MAHÉ, Représentante des doctorants de l'ED Galilée

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de PV de la séance du 05 décembre 2022,
- 3) Approbation du règlement du prix de thèse,
- 4) Point sur la journée de remise des diplômes : communication à faire auprès des docteurs,
- 5) Point sur le décryptage des questions ouvertes formulées dans les enquêtes auprès des doctorants,
- 6) Point sur les formations doctorales,
- 7) Point sur les inscriptions (inscriptions, réinscriptions, exonérations),
- 8) Point sur les trois contrats doctoraux du CED pour 2023/2024,
- 9) Procédure d'audition des jurys dans le cadre de l'attribution des contrats doctoraux,
- 10) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

Pascale Molinier annonce plusieurs points en ouverture de la séance.

L'ouverture des comptes pour 2023 devrait être faite à partir de fin janvier.

Le SAIC cesse d'avoir un budget annexe à celui de l'université, il devient un budget de l'université.

2) Approbation du projet de PV du 05 décembre 2022

Vote :

Pour : 16

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du règlement du prix de thèse

Vote :

Pour : 16

Le règlement du prix de thèse est approuvé à l'unanimité.

4) Point sur la journée de remise des diplômes : communication à faire auprès des docteurs

Sandrine Caron introduit ce point. 101 soutenances ont eu lieu en 2022. Le prix de thèse sera remis le jour de la cérémonie de remise des diplômes le 26 mai 2023. Une double communication va être effectuée : une pour la cérémonie de remise des diplômes et une pour les docteurs 2022 qui peuvent prétendre au prix de thèse.

Le livret de présentation des docteurs est presque terminé. Il comprend pour chaque docteur, le nom et le prénom, le sujet de thèse, la discipline, le laboratoire, la direction de thèse et le résumé de la thèse. Les docteurs sont classés dans le livret par date de soutenance, ce qui permet de mélanger les deux écoles doctorales.

Pascale Molinier souligne que ce livret est bonne idée car il n'y en avait pas eu l'année dernière ce qui était dommage.

Les formulaires d'inscriptions sont prêts, il n'y a plus qu'à les diffuser.

Alexandra Lépine ajoute que les chapeaux ont déjà été reçus et les salles sont bien réservées.

Sandrine Caron a demandé qu'une captation vidéo de la cérémonie soit faite en plus des photos. L'accueil se fera à partir de 13H45 afin de pouvoir commencer les différentes interventions à partir de 14h15.

Pascale Molinier souhaite que les lauréates et les lauréats du prix de thèse aient une dizaine de minutes pour faire leur présentation.

Natacha Bessis informe le collège que la journée transversale des sciences aura lieu le 21 avril 2023. Elle souhaite que plus de doctorantes et de doctorants d'Érasme assistent à cette journée. Une large communication est prévue.

5) Point sur le décryptage des questions ouvertes formulées dans les enquêtes auprès des doctorants

Pour donner suite à la présentation des résultats de l'enquête auprès des doctorantes et des doctorants lors du collège des écoles doctorales du 5 décembre, un point est effectué sur le décryptage des questions ouvertes.

Sandrine Caron introduit ce point. Environ quinze doctorantes et doctorants d'Erasmus ont fait remonter des difficultés dans la gestion de leur thèse dont certains en lien avec du « harcèlement » et des « souffrances physiques ou psychiques » (intitulés des questions). Les difficultés rencontrées à Erasmus sont aussi de devoir gérer la vie personnelle et familiale avec le travail demandé en doctorat, plus éventuellement un emploi (thèses à mi-temps). Des problèmes financiers et de temps de trajet ont également été signalés. A Galilée, douze hommes et six femmes ont fait remonter des difficultés. Sur les deux écoles doctorales, douze personnes déclarent avoir subi des « souffrances physiques ou psychiques » et quatre déclarent avoir été victimes de « harcèlement ».

Des souffrances psychiques ont également été signalées dont du stress, de l'anxiété, de la fatigue morale, du découragement et des angoisses sur la fin de thèse. La période de confinement a généré beaucoup d'angoisse ainsi que des problèmes familiaux. Une personne est en souffrance à cause de remarques sexistes et homophobes de la part de ses collègues. Il serait compliqué pour les doctorantes et les doctorants de parler des problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans l'encadrement de leur thèse.

A l'école doctorale Erasmus, cinq femmes et un homme se déclarent victimes de harcèlement (dans plusieurs disciplines). Seuls deux doctorantes ou doctorants ont répondu à la question « savez-vous à qui vous adresser en cas de problème ? ». Une réponse est oui, l'autre est non. A l'école doctorale Galilée, un homme et trois femmes se déclarent victimes de harcèlement (dans deux disciplines). Parmi ces quatre personnes, une a dénoncé les faits à la direction du laboratoire mais la situation n'a pas été réglée ; une autre a également dénoncé les faits à sa direction de thèse et le problème a pu être résolu. Une n'a pas signalé le problème et la dernière a pris le problème en charge personnellement. Un ou une doctorante a également dénoncé un harcèlement venant de son tuteur. La doctorante ou le doctorant en parle dès le début du questionnaire. Il ou elle dit être au bord du burnout.

Pascale Molinier dit que pour l'année prochaine, il faudra bien différencier le harcèlement sexuel et le harcèlement moral car les démarches pour régler ces situations ne sont pas les mêmes. Plus largement, il faudra retravailler le questionnaire et envisager également de mettre dans le questionnaire lui-même les coordonnées des personnes à contacter en cas de problème pour encourager les déclarant.es à faire une démarche.

Les directeurs des deux écoles doctorales soulignent que ces questions sur le harcèlement sont très importantes. Il est également important de savoir d'où vient le harcèlement mais demander trop de précisions n'apporterait pas forcément de réponse de la part des doctorantes et des doctorants. Il faut maintenant trouver des directives pour les aider au niveau des ED.

Les représentants des doctorantes et des doctorants proposent de parler de ces questions lors de la formation « Risques psycho-sociaux et problématiques de harcèlement ». Une première remontée d'éventuels harcèlements pourrait être faite par les formateurs.

Yanita Andonova pense que c'est une bonne idée mais ça ne pourrait être qu'un point d'entrée car tout le monde ne suit pas toujours cette formation au moment où les violences peuvent se dérouler.

Pascale Molinier rappelle que le formulaire du comité de suivi a été modifié afin de pouvoir favoriser l'expression des violences ou du harcèlement subi. Il faudra voir à la prochaine rentrée si cela donne des résultats ou non.

Les représentants des doctorantes et doctorants soulignent également que les doctorantes et doctorants étrangers souhaiteraient un livret de formation plus détaillé. Un livret en anglais pourrait être mis en place l'année prochaine, au moins sur les sites des écoles doctorales.

Pascale Molinier clôture ce point en informant que ces résultats vont être présentés lors des conseils de chaque école doctorale par les directeurs. Par la suite, une réflexion sera à mener sur comment communiquer sur ces questions plus largement.

6) Point sur les formations doctorales

Séverine Girod annonce que la quasi-totalité des formations du catalogue pour 2022/2023 ont été fixées. Il manque encore des formateurs pour trois formations : « CV, Networking et LinkedIn » ; « Préparer et réussir un entretien de recrutement » ; « Prise de parole en public ».

Elle souligne ensuite que l'absentéisme des doctorantes et doctorants persiste même si des améliorations ont été notées. A la formation de préparation du TOEIC, seul un doctorant était présent sur quinze inscrits alors qu'une relance avait été faite une semaine avant la formation. Les absents sont invités à se justifier après la formation mais peu de retours sont fait.

Pascale Molinier ajoute que les chiffres liés à l'absentéisme des doctorantes et des doctorants sans justification vont être diffusés lors du conseil de direction des laboratoires et à la commission recherche.

Olivier Bodini souhaite que les doctorantes et les doctorants étrangers de l'école doctorale Galilée suivent plus massivement la formation « Français Langue étrangère » afin de profiter de leur séjour en France pour apprendre le français.

Natacha Bessis ajoute qu'il faudrait faire un repérage des doctorant.es qui ne parlent pas le français dès le début de la thèse et s'adresser personnellement à eux afin de les diriger vers cette formation.

Pascale Molinier dit qu'elle va reparler de ce point lors d'un prochain conseil de direction des laboratoires du 17 janvier 2023 et qu'il sera proposé un moment particulier lors de la journée de rentrée afin d'identifier ces doctorantes et doctorants et de les orienter.

7) Point sur les inscriptions et les réinscriptions pour 2022/2023

Camille Anzanello introduit ce point. Au 13 janvier 2023, 110 dossiers de demande d'inscription en doctorat ont été validées sur la plateforme doctorants (57 à l'école doctorale Galilée et 53 à l'école doctorale Erasme). Sur ces 110 dossiers, 103 doctorantes et doctorants ont terminés leur inscription administrative (54 à Galilée et 49 à Erasme). Encore cinq dossiers n'ont pas été remplis par les doctorantes ou les doctorants.

Pour les réinscriptions 364 demandes de réinscription ont été validées (164 à l'école doctorale Galilée et 200 à l'école doctorale Erasme). Sur ces 364 dossiers, 343 doctorantes et doctorants ont terminés leur inscription administrative (159 à Galilée et 184 à Erasme).

Encore 24 dossiers n'ont pas été remplis par les doctorantes ou les doctorants (hors abandons et soutenance faites).

47 exonérations COVID ont été accordées (24 à l'école doctorale Galilée et 23 à l'école doctorale Erasme). 9 exonérations pour les cotutelles de thèse ont été faites (4 pour l'école doctorale Galilée et 5 pour l'école doctorale Erasme). 7 exonérations ont été accordées pour une année de césure à l'école doctorale Erasme. Il devrait y en avoir 10 une fois les dossiers des doctorantes ou des doctorants auront été finalisés. 2 exonérations exceptionnelles de la Vice-Présidente de la recherche ont été accordées à l'école doctorale Erasme.

4 transferts entrants ont été faits pour cette année à l'école doctorale Erasme. Ces transferts ont permis aux doctorantes et aux doctorants de suivre leurs directrices ou directeurs de thèse après leur nomination au sein de notre université.

10 demandes de césures ont été accordées (école doctorale Erasme). La nouvelle procédure discutée lors du collège des écoles doctorales du 5 décembre 2022 a été mise en place.

Les représentants des doctorantes et des doctorants de l'école doctorale Érasme se demandent pourquoi réunir le comité de suivi au retour de la césure car l'université ne peut refuser une réinscription à la suite d'une année de césure.

Alexandra Lépine répond qu'il s'agit de faire le point avec la doctorante ou le doctorant pour sa réinscription et la poursuite de sa thèse. L'université ne peut pas refuser une réinscription suite à une césure.

8) Point sur les trois contrats doctoraux du CED pour 2023/2024

Pascale Molinier souligne qu'il est important de commencer à réfléchir aux trois contrats doctoraux fléchés du collège des écoles doctorales. Deux contrats doctoraux seront attribués aux sciences humaines et sociales selon le fléchage ministériel. Un des enjeux de l'établissement lié à ces contrats doctoraux pourrait être d'avoir un contrat doctoral fléché sur des disciplines « rares » (histoire du droit, humanités, langues) ou qui soutienne un projet émergent comme Prisme/Prospective (sport, handicap, activité physique inclusive). Il serait également bien de mettre en place un contrat doctoral qui permettrait de soutenir un projet de recherche interdisciplinaire ou des sujets aux interfaces.

Olivier Bodini ajoute que les laboratoires qui ont moins de moyens que les autres devraient être privilégiés par ces contrats doctoraux.

Alexandra Lépine souligne que la composition du jury de l'année dernière a semblé satisfaisante et le même modèle va être repris cette année.

Pascale Molinier clôture ce point en annonçant que pour le prochain collège des écoles doctorales qui aura lieu le 9 mars, le calendrier devra être établi ainsi que le fléchage des contrats doctoraux. De même, la campagne des contrats doctoraux du collège des écoles doctorales doit être articulée avec celles des écoles doctorales.

9) Procédure d'audition des jurys dans le cadre de l'attribution des contrats doctoraux

Alexandra Lépine entame ce point en informant qu'il permet de faire un retour sur ce qui avait été fait l'année dernière et voir si l'on continue de la même manière notamment pour l'harmonisation des règles relatives aux auditions et aux jurys.

Antoine Pécoud répond que pour l'école doctorale Érasme, on peut reprendre ce qui avait été fait l'année dernière sauf pour la directrice ou le directeur de la thèse dont la présence n'est plus obligatoire lors des auditions. Des questions pourront cependant être parallèlement posées à la directrice ou au directeur de thèse.

Olivier Bodini ajoute que pour l'école doctorale Galilée on peut également reprendre ce qui avait été fait l'année dernière. Le règlement intérieur de l'école doctorale a été modifié en ce sens. Le directeur de thèse peut être présent mais sans prendre la parole. Il souligne aussi que certains laboratoires ont demandé de pouvoir s'entretenir avec les directrices ou directeurs de thèse à la suite des auditions et sans la doctorante ou le doctorant.

Pascale Molinier répond que cette demande peut être vraiment intéressante dans certains cas notamment pour les codirections de thèse. Cela permettrait de voir comment s'organisent les conditions d'encadrement collectif au sein du laboratoire.

10) Questions diverses :

- Fourniture de matériel de protection des données

Hubert Boët demande s'il serait possible de pouvoir bénéficier de clés chiffrées pour la récolte des données à caractère personnel.

Alexandra Lépine et Pascale Molinier répondent qu'il faudrait voir quel type de matériel est nécessaire et savoir qui prendra en charge financièrement ces clés car l'échelle des prix est grande. Il faudra ensuite voir si les écoles doctorales peuvent prêter le matériel qui sera restitué à la fin de chaque thèse.

Olivier Bodini souhaiterait savoir combien de doctorantes ou de doctorants auraient besoin de ce matériel.

Pascale Molinier ajoute que Les laboratoires devraient également participer à moitié avec les écoles doctorales. Un rendez-vous avec la DAJ sera pris afin de discuter de ce point.

- Données sensibles à ne pas communiquer dans le rapport d'avancement

Hubert Boët souligne que certaines données sensibles ne peuvent apparaître dans le rapport d'avancement demandé lors du comité de suivi de thèse.

Pascale Molinier les informe que ce point va être ajouté sur les modèles de rapport d'avancement ainsi que sur les rapports du comité de suivi.

- Remboursement des frais de transport des doctorants moniteurs/vacataires :

Hubert Boët fait remonter au collège des écoles doctorales des difficultés rencontrées avec les procédures RH ainsi que pour savoir à quel type de remboursement ils peuvent prétendre.

Alexandra Lépine précise que pour les demandes de remboursement, la démarche est la même pour tout le personnel de l'université. Un formulaire de demande de remboursement est à remplir et à signer puis à transmettre au service RH. Seuls les abonnements Navigo annuels et mensuels sont remboursés, les carnets individuels ne le sont pas.

Pascale Molinier propose d'inviter au prochain CED la DRH enseignants afin de faire un point avec eux pour les doctorantes et les doctorants.

La séance est levée à 15h50 par Pascale Molinier.